

## PERIMETRE DU QUARTIER

Nord (59)

Commune : **Tourcoing.**

Z.R.U. : **La Bourgogne.**

3104310

n° d'ordre : 366

PERIMETRE RUE PAR RUE\* :

Nombre de pages : 1

*La délimitation du périmètre de la Z.F.U. du même nom, inscrite rue par rue au décret n°96-1154 du 26 décembre 1996 est distincte de celle de la Z.R.U. décrite ci-dessous. Le tracé du périmètre de la Z.F.U. apparaît en surimpression sur la carte au 1/25 000 de la Z.R.U., mentionnée à l'article 1 des décrets n°96-1156 et 96-1157 du 26 décembre 1996.*

- Rue de l'Yser depuis la rue du Maréchal Bugeaud jusqu'à la rue de la Briquetterie
- Rue de la Briquetterie jusqu'à la limite communale avec Neuville en Ferrain
- Limite communale avec Neuville en Ferrain jusqu'à la rue du chemin vert
- Rue du chemin vert jusqu'à la rue de l'Yser
- Rue de l'Yser jusqu'à la rue Président Coty
- Rue Président Coty jusqu'à la limite Sud Est de l'emprise foncière de l'Hopital (section AP n° 226)
- Limite Sud Est de l'emprise foncière de l'Hopital jusqu'à la limite communale (frontière)
- Limite communale (frontière) jusqu'à la limite Est des parcelles section AV 220 - 222 - 311
- Limite Est des parcelles AV 220-222-311 jusqu'à la rue de Bourgogne
- Rue de Bourgogne jusqu'à la place Albert Thomas
- Place Albert Thomas jusqu'à la rue de Mouscron
- Rue de Mouscron jusqu'à la rue de Linné
- Rue de Linné jusqu'à la rue Ampère
- Rue Ampère jusqu'au passage piétons Ampère Trois Pierres
- Passage piétons Ampère Trois Pierres jusqu'à la rue des Trois Pierres
- Rue des Trois Pierres jusqu'à la rue de Soissons
- Rue de Soissons jusqu'à la rue Achille Testelin
- Rue Achille Testelin (ensemble des parcelles situées de chaque côté de la rue) jusqu'à la rue Colbert
- Rue Colbert (ensemble des parcelles situées de chaque côté de la rue) jusqu'à la rue Lamartine
- Rue Lamartine jusqu'à la Chaussée Pierre Curie
- Chaussée Pierre Curie jusqu'à la Chaussée Gramme
- Chaussée Gramme jusqu'à la rue du Roitelet
- Rue du Roitelet jusqu'à l'extrémité Nord-Est du Cimetière Principal de Tourcoing
- Limite Nord-Est du Cimetière jusqu'à la limite Nord Ouest du Cimetière
- Limite Nord-Ouest du Cimetière jusqu'à la limite Sud Ouest de la parcelle section AO n° 323
- Limite Sud Ouest de la parcelle section AO n° 323 jusqu'à la rue de l'Yser
- (Rue de l'Yser)